



Litige expert-auto et véhicule gagé

Par **Bazook**, le 19/12/2017 à 15:23

Bonjour,

J'ai eu un accident où je n'étais pas en tort. Il n'y a eu que le pare-choc arrière, le feu et le coin de l'aile AD. L'expert est passé et me dit que mon véhicule est VEI car il est évalué à 1.000 € et il y a pour 2.000 € de travaux (pour un pare-choc et le reste, à savoir qu'il a 480 € de pièces et 1.500 € de main d'oeuvre, je ne vois pas la vétusté de ma voiture... Bon, je décide de faire les travaux car je suis indemnisé par mon assurance également, donc ce qui permet de payer les travaux. Un contrôle technique est fait et là, le carrossier me dit que suite au CT j'ai 895 € de pièces à changer pour récupérer mon véhicule. Je refuse puisque ça n'a rien à voir avec l'accident et surtout que le document du CT me dit que les défauts sont sans contre-visite, et qu'il n'y a pas de défauts de sécurité, et je veux voir mon garagiste pour voir un autre devis. Je signe une décharge et récupère ma voiture. L'expert me dit que je n'ai pas le droit de récupérer ma voiture et qu'il la gage car la voiture est dangereuse et que je dois faire les travaux avec des pièces neuves chez ce carrossier. Ma voiture est VEI, après renseignement je ne peux pas la vendre mais j'ai voulu parler à l'expert qui n'a pas voulu me recevoir, que je ne veux pas la vendre, et que je ne metrai pas des pièces neuves sur une voiture qui a 188.000 km, et qu'elle roule très bien.

Ma question : est ce que je peux rouler quand même et si j'ai un contrôle routier est ce que je risque quelque chose.

Merci.

Par **Visiteur**, le 19/12/2017 à 18:14

Bsr

Tout véhicule déclaré VEI, qui est malgré tout réparé par son propriétaire, doit subir une contre visite avant de retourner sur la route et en général, l'assurance en veut la preuve. attention en cas d'accident.

Personnellement, je vous déconseille de rouler si votre voiture n'est pas déclarée apte.

Par **Bazook**, le **19/12/2017** à **23:48**

Merci, mais je ne veux pas faire des réparations qui se montent à 900 € sur une vieille voiture alors qu'est ce que je peux faire ? un professionnel peut il la prendre même gagée, pour destruction ou pour faire un leasing ?

Par **Tisuisse**, le **20/12/2017** à **08:28**

Bonjour,

L'expert peut, effectivement, exiger que la voiture soit réparée ou mise à la casse mais, en cas de réparations décidées par l'assuré, il ne peut pas exiger que ce soit fait dans tel garage plutôt que tel ou tel autre. Les réparations doivent être faites par un professionnel puis vérifiées par une autre expertise, c'est tout.